



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télévisions

Question écrite n° 79739

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui donner des indications sur les différentes majorations de pension de retraite et sur le nombre de retraités de France Télévision qui bénéficient d'une majoration de pension de retraite, au 30 juin 2005. Il souhaite connaître, pour chaque type de majoration de pension, le nombre de retraités qui en bénéficient, ainsi que le montant que représente la majoration pour chaque catégorie.

Texte de la réponse

Les pensions de retraite des salariés du groupe France Télévisions sont gérées par la caisse de retraite complémentaire, l'IRCANTEC. Cet organisme gère les comptes de points de retraite des salariés, calcule le montant de la pension au moment où le salarié fait valoir ses droits à la retraite et en assure le paiement. Par conséquent, le groupe France Télévisions ne peut connaître les informations sur les droits à pension de ses anciens collaborateurs, ces informations étant par nature personnelles et confidentielles.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79739

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11171

Réponse publiée le : 11 juillet 2006, page 7303